



## Un programme d'aide aux apprentissages



### Règlements Programme de tutorat TutoRépit

#### LCSO

1055 rue d'Hibernia Montréal, QC H3K 2V3

514-412-3456 - Ext 7

tutorepit@LCSO.ca

#### 1. Retards et absences

Tout retard ou absence des participants doit être communiqué par courriel dès que possible au tuteur ou à la tutrice de votre enfant, en mettant en copie (Cc) [tutorepit@LCSO.ca](mailto:tutorepit@LCSO.ca). En cas d'impossibilité de communiquer par courriel, veuillez téléphoner directement au tuteur ou à la tutrice. Si vous ne parvenez pas à les joindre, appelez au **514-412-3456 - Ext 7**.

#### 2. Modification / Annulation et Remboursement

Toute demande de modification ou d'annulation d'une séance de tutorat doit être transmise par écrit [tutorepit@LCSO.ca](mailto:tutorepit@LCSO.ca). Les parents doivent communiquer avec nous le plus rapidement possible pour nous en informer, par courriel, et doivent ensuite compléter la procédure en incluant le formulaire dûment rempli.

##### 2.1. Modification

Les demandes seront traitées sans frais pour toute demande équivalente au même tarif. Les demandes doivent être soumises 10 jours ouvrables avant le début de la semaine touchée par la modification.

##### *Frais de modification*

- Aucun frais ne sera facturé pour une modification.

## 2.2. Annulation par le.la client.e

Les demandes d'annulation doivent être soumises 10 jours ouvrables avant le début de la semaine touchée par l'annulation.

### *Des frais administratifs s'appliqueront :*

- a. Jusqu'à 24 heures précédant la séance de tutorat, des frais de 15% de la valeur du cours s'appliqueront.
- b. À moins de 24 heures d'avis, aucune annulation ne sera accordée sauf pour les motifs ci-bas.
- c. Veuillez prendre note qu'il y a un délai allant jusqu'à 30 jours maximum pour le remboursement.
- d. Aucun remboursement partiel, ni de reprise de temps ne sera accordé pour motif d'absence non informé.

### **MOTIFS ACCEPTÉS AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :**

- Raison médicale (attestation médicale signée par médecin traitant indiquant la limitation ou recommandation)

## 2.3. Annulation par LCSO

### **Annulation d'une séance de tutorat :**

En cas d'annulation d'une séance de tutorat due à une impossibilité pour le tuteur ou la tutrice de se présenter, LCSO annulera l'inscription et la totalité du cours ne sera pas facturée. Nous proposerons la possibilité de reprendre cette séance si la disponibilité du tuteur et du participant le permet.

### **Conditions d'annulation exceptionnelles :**

En cas de tempête de neige, de fermeture ou pour toute autre raison indépendante de notre volonté, LCSO peut annuler une séance de tutorat. Dans ces situations, aucune facturation ni frais d'annulation ne seront appliqués.